

Salaires gelés, salles surchauffées, personnels maltraités

L'Hexagone bat des records de températures. La journée du 24 juin a été « la plus chaude jamais enregistrée en France » depuis le début des mesures en 1947. Le 25 juin, 72 départements étaient placés en vigilance rouge: « canicule extrême, exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique » avec « fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ».

Impréparation, amateurisme et mise en danger

L'ÉN se distingue par son impréparation manifeste à ce type de situation pourtant largement prévisible. Elèves comme personnels suffoquent quand l'administration se défausse de ses responsabilités à tous les échelons. L'absence de cadre global de décision pour les cours et les examens est un facteur aggravant. Malaises des personnels, augmentation des passages à l'infirmerie, multiplication des fiches SST... La santé des élèves et des personnels est mise en danger. La responsabilité en incombe pleinement au ministre, au gouvernement et à leurs prédécesseurs. Au regard de l'aggravation de la situation, et face à l'inaction gouvernementale, le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, a appelé les personnels à se saisir des outils existants (RSST, droit de retrait, etc.), et à user de leur droit de grève là où cela était nécessaire pour protester contre l'absence d'amélioration des conditions de travail et obtenir les moyens nécessaires. Cette séquence ne pourra rester sans suite. Il faudra en tirer toutes les leçons et anticiper la rentrée.

Salaires : une priorité pour le SNES-FSU

La forte augmentation des prix de l'énergie, du fait de l'inflation liée à la guerre au Moyen Orient, pèse sur le quotidien des personnels dont les salaires n'ont pas été revalorisés depuis trop longtemps et se retrouvent dans des situations financières intenable pour pouvoir aller travailler, en particulier les personnels les plus mal rémunérés ou contraint-es par l'organisation de leur travail (AED, AESH, TZR, non titulaires, personnels en service partagé, etc.). Le SNES-FSU exige des mesures d'urgence: dégel du point d'indice, reconstruction des grilles indiciaires, augmentation des contingents de promotion, des frais de déplacement... Dès la rentrée, il en fera un axe fort de sa campagne pour les élections professionnelles de décembre et lors de l'élection présidentielle de mars 2027 en s'adressant aux candidat-es hors extrême droite.

Le SNES-FSU Clermont se voit une nouvelle fois renforcée avec un nombre d'adhérent-es en hausse pour la quatrième année consécutive. Nous vous remercions de votre confiance, vous souhaitons d'excellentes vacances bien méritées et vous donnons rendez-vous à la rentrée.



Fabien Claveau, Marc Bellaigue,
secrétaires académiques
Murielle Veisz, Isabelle Dyduch,
Philippe Leyrat
secrétaires académiques
adjoint-es



Syndicat National des Enseignements de Second degré

29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67

s3cle@snes.edu

<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin trimestriel n° 211
Juin 2026

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 1 :	Edito
Page 2 :	Collèges / Lycées
Page 3 :	Actualités : salaires / canicule
Page 4 :	Carrières / Mutations
Page 5 :	Entrée dans le métier
Page 6 :	Catégories
Page 7 :	Catégories (suite) Droits et libertés, Lutte contre les VSS
Page 8 :	Mutuelle Elections professionnelles Syndicalisation

Collèges, lycées mobilisés contre le manque de moyens

Cette fin d'année s'est caractérisée par des mobilisations dans plusieurs établissements de notre académie, dans les collèges mais aussi dans les lycées. Les raisons sont diverses mais le dénominateur commun

qui attise la colère des équipes, des parents et des élu-es demeure l'insuffisance des moyens pour maintenir un service public de qualité, les effectifs pléthoriques qui s'annoncent pour la rentrée 2026 sur certains niveaux, en particulier sur le niveau 6ème, les suppressions de postes, la baisse des dotations. Le

SNES-FSU soutient ces mobilisations et est aux côtés des équipes. Il est notamment intervenu dernièrement sur le climat scolaire extrêmement dégradé au collège Lucie Aubrac où les professeur-es se sont fait agresser en salle des professeur-es par des jets de pierres. Il n'est pas envisageable de laisser seuls les personnels qui sont à bout et les élèves dans un tel environnement.

La « baisse démographique » a bon dos

La « baisse démographique » est instrumentalisée par le ministère pour poursuivre les retraits d'emplois, des fermetures de classes et préparer l'opinion à des suppressions



d'écoles et d'établissements publics. Dans la réalité, c'est moins d'élèves... sauf dans les classes. Cette baisse démographique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'étude. Notre académie très rurale qui compte

quelques petits collèges est ainsi menacée par des fermetures à court et moyen terme. Pour le SNES-FSU, ces collèges ruraux sont une richesse pour nos territoires permettant à chaque élève d'accéder à une éducation de qualité, près de chez lui, et sont partie intégrante d'une école publique laïque de proximité, accessible à toutes et

tous.

Le privé toujours choyé

Le SNES-FSU a dénoncé une nouvelle fois en CAEN les subventions conséquentes accordées par la Région AURA et le Conseil départemental de Haute-Loire aux établissements privés de même que la demande d'habilitation faite par un collège privé hors contrat à accueillir des collégien-nes boursier-es. Le SNES-FSU rappelle que l'argent public doit aller à l'école publique, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.

■ Fabien Claveau

Education prioritaire : désengagement du ministère

Dans les « collèges en progrès », l'absence ou l'insuffisance de moyens complémentaires pour accompagner les élèves est inacceptable. En déplaçant les critères des difficultés sociales aux difficultés scolaires pour entrer dans ce dispositif, sans nul doute préfigurateur d'une future carte de l'EP, le ministère se désengage en termes de moyens et fait peser sur les équipes la responsabilité de redresser les indicateurs de pilotage. Le SNES-FSU



a demandé des éclaircissements sur les moyens alloués à ces collèges à la rentrée 2026. La généralisation des CLA aux « 21 collèges » qui ont un IPS inférieur à 80, comme le collège Gérard Philipe, au lieu de leur classement immédiat en REP+ n'est pas plus acceptable. Le SNES-FSU soutient les collèges mobilisés pour rentrer dans la carte de l'éducation prioritaire et continue d'exiger sans relâche la révision de la carte de l'EP comme elle aurait dû l'être tous les cinq ans depuis 2015.

Lycée : du discrédit à la démassification

S'inscrivant dans la continuité de JM Blanquer ou de G. Attal, le ministre s'est lancé, à l'approche des examens, dans une séquence de communication autour de la défense de l'orthographe et de la baisse attendue des résultats au DNB et au Bac, tout en se gardant bien de s'interroger sur les causes de la difficulté scolaire. En réalité, il s'agit là d'un programme de démassification du lycée et de l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU condamne ces choix politiques.

Les annonces du ministre sur les exigences de la maîtrise de la langue pour avoir le bac sont restées sans consignes claires à l'attention des jurys. Personne n'est dupe de la volonté de jeter une fois encore le discrédit sur la valeur du diplôme et sur le travail des professeur-es.

Des conditions de corrections insupportables

On aurait préféré de sa part qu'il donne des consignes claires à l'attention des chef-fes d'établissement pour alléger la charge de travail des collègues de lettres, de

philosophie et de mathématiques : les libérer de surveillance du baccalauréat, leur éviter les sur-convocations, dégager de cours les collègues de collège convoqué-es pour le baccalauréat ! Le SNES-FSU est intervenu à ce sujet lors de la F3SCT ministérielle du 9 juin pour garantir de bonnes conditions de correction à la faveur des candidates et candidats et protéger la santé physique et mentale des personnels. Par ailleurs, le SNES-FSU engage une campagne pour la revalorisation des indemnités de correction des copies et oraux du DNB, du baccalauréat et des BTS.

Des mesures éloignées des besoins

Le SNES-FSU réaffirme son opposition aux stages d'observation en milieu professionnel destinés aux élèves de Seconde. Il appelle les collègues à ne pas mettre en place et à ne pas s'engager dans la mise en place des stages de Seconde. Enfin, le SNES-FSU s'oppose à la politique d'affichage de l'interdiction du portable en lycée à la rentrée et exige des réponses éducatives construites avec les personnels et dotées de moyens.

■ Patrick Lebrun, Xavier Gourc

Urgence pour nos salaires

Le recul généralisé des rémunérations s'amplifie avec la nouvelle crise inflationniste, après des années de gel de la valeur du point d'indice. Alors que le SMIC a augmenté de 2,41% au 1er juin pour suivre l'inflation, le gouvernement se refuse à revaloriser non seulement le point d'indice, mais également le minimum indiciaire FP persistant dans sa politique d'appauvrissement des agent-es de la FP.

Les salaires : une priorité pour le SNES-FSU !

La question des rémunérations qui suscite une attente forte de la Profession sera un enjeu majeur à la rentrée, dans le cadre de la rentrée sociale, des élections professionnelles puis des élections présidentielles et législatives. Le SNES-FSU revendique le dégel du point d'indice et l'attribution unifor-

me de 80 points sur l'ensemble de la grille indiciaire, combinée à une revalorisation d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice et à son indexation sur l'indice des prix à la consommation, un plan pluriannuel de revalorisation des grilles, l'ouverture de négociations sur les carrières et les rémunérations, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une revalorisation de l'ISSR et des frais de déplacements pour faire face à l'inflation actuelle, un plan de titularisation pour les non-titulaires et une grille nationale de rémunération, la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, une grille salariale nationale pour les AED et un salaire minimum de 1 850 € nets pour ces collègues.

■ Murielle Veisz, Isabelle Dyduch

Flambée des carburants :

les personnels de l'EN fortement impactés

Dans le contexte d'augmentation brutale et incontrôlée des prix des carburants, provoquée par la guerre au Moyen-Orient, les personnels de l'EN ne sont pas épargnés. Tous-tes les agent-es contraint-es d'utiliser leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail sont concerné-es, parfois au prix de plusieurs centaines de kilomètres parcourus chaque semaine. Les personnels en services partagés, les TZR, les agent-es contractuel-les, les collègues assurant des compléments de service ou étant amené-es à se déplacer pour les examens ou le suivi des stages, mais aussi les AESH et les AED, déjà parmi les plus faiblement rémunéré-es, se retrouvent aujourd'hui dans des situations financières particulièrement difficiles, voire intenable. Pour le SNES-FSU, il est inacceptable que les personnels de l'EN, engagés au service de l'intérêt général, soient contraints de financer eux-mêmes une part croissante du coût de leur activité professionnelle. Un courrier a été adressé à la Rectrice à ce sujet.

■ Philippe Leyrat



Canicule : impréparation, confusion et mise en danger

En renvoyant les décisions au niveau local, le gouvernement se défait de ses responsabilités. Conséquence : l'administration (rectorat et DSDEN) reporte à son tour la responsabilité à tous les échelons. Chaque chef-fe d'établissement se retrouve à décider seul-e des mesures à prendre. Une situation inadmissible et irresponsable !

Renvoi au local : inadmissible et irresponsable !

Dimanche 22 juin, les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme sont placés en vigilance rouge, tandis que la Haute-Loire et le Cantal sont en vigilance orange. Des températures atteignant 41 °C sont relevées le lendemain.

Un CSA spécial canicule, annoncé le matin même, est réuni à midi. Aucune réponse sérieuse n'est apportée aux alertes formulées par le SNES-FSU : renvoi systématique au niveau local, absence de mesures de protection pour les élèves et les personnels, maintien des réunions en présentiel sans report ni visioconférence, aucune annonce concernant les personnels vulnérables, aucune information sur les transports scolaires, etc.

Le SNES-FSU demande notamment des aménagements d'horaires et d'organisation du travail, ainsi que l'octroi d'ASA (autorisations spéciales d'absence) pour les personnels vulnérables. Sans cela, un-e collègue contraint-e de consulter un médecin et de se faire prescrire un arrêt de travail se verrait appliquer un jour de carence. C'est inacceptable.

Agir ensemble pour faire respecter nos droits

Face à cette gestion improvisée et à des conditions de travail qui mettent en danger la santé des personnels, le SNES-FSU informe les collègues et les appelle à se mobiliser pour faire valoir leurs droits : renseigner le registre Santé et Sécurité au travail, interpellier collectivement la rectrice pour exiger des mesures d'urgence, exercer le droit de retrait lorsque les conditions sont réunies, s'appuyer sur le préavis de grève déposé par le syndicat, etc.

■ Marc Bellaigue



Promotions de grade : hors classe et classe exceptionnelle

Le rectorat a publié le 5 juin les résultats pour l'accès à la hors-classe. Dans le cadre des contingents fixés par le ministère, le rectorat a dressé le tableau d'avancement de la manière suivante : 51 promotions ont été prononcées pour les agrégés, 170 promotions pour les certifiés, 9 promotions pour les CPE, 6 promotions pour les PsyEN, 43 promotions pour les PLP. Les syndiqué·es promu·es du SNES-FSU ainsi que celles et ceux ayant fait parvenir au SNES-FSU Clermont une fiche de suivi syndical ont été informé·es par mail de leur résultat par les commissaires paritaires. A compter de 2026, la campagne de promotion des agrégé·es n'est plus gérée au niveau national, mais au niveau académique. Pour avoir une idée de son reclassement dans ce nouveau grade, nous vous renvoyons vers la rubrique « carrières » de notre site académique. Le nombre de promotions a augmenté de 16.6 % en 2023 et est désormais de 27.7 %, ce qui a permis de réduire le temps d'attente du passage à la hors-classe de plus d'un an. Cela contribue à poursuivre l'élargissement de l'accès à la hors classe selon le principe acté dans PPCR d'un déroulé de carrière sur au moins deux grades.

Classe exceptionnelle : défendre des règles transparentes

S'agissant de la classe exceptionnelle, l'accès continue de se faire sans barème, à partir de deux avis (« très favorable », « favorable », « défavorable »), émis par le ou la chef-fe d'établissement et par l'IA-IPR de la discipline. Ces avis sont consultables sur I-Prof depuis le 5 juin 2026. C'est sur la base de cette procédure arbitraire, que le SNES-FSU continue de contester, qu'est réalisée la promotion de 9,5 % des collègues (contre 29 % chez les professeur·es des écoles). Les résultats sont annoncés pour le 3 juillet 2026.

Le SNES-FSU revendique une carrière parcourue sans obstacle de grade. Il continue d'agir, au niveau ministériel, pour obtenir un barème et pour que le taux de promotion à la classe exceptionnelle pour les corps du second degré soit porté au moins à 29 % (comme dans le 1^{er} degré) afin de permettre à toutes et à tous d'atteindre ce grade avant le départ à la retraite. Le SNES-FSU continue de revendiquer une revalorisation sans contrepartie pour toutes et tous qui passe par des augmentations indiciaires à tous les niveaux de la carrière avec notamment une reconstruction des grilles et une réelle augmentation du point d'indice.

■ Marc Bellaigue, Philippe Leyrat, Katia Bonnemoy



Rendez-vous de carrière 2025-2026 : faire une observation

Vous avez eu un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2025-2026 et vous venez de consulter les grilles ainsi que les appréciations saisies par vos évaluateurs. Vous vous interrogez sur la concordance entre les grilles complétées et l'appréciation littérale ou vous souhaitez tout simplement apporter des informations complémentaires, vous pouvez dès ce moment de l'année rédiger une observation via SIAE. Attention, à partir de la mise en ligne de vos appréciations, vous n'avez que 15 jours pour répondre. Passé ce délai, il sera trop tard !

Comment rédiger ces observations ?

Afin d'être conseillé·e, n'hésitez pas à contacter la section académique du mardi au jeudi entre 14h et 17h au 04.73.36.01.67 ou à tout moment à s3cle@sn.es.edu. Il convient de ne pas aller dans l'attaque outrancière et de ne pas rédiger vos remarques uniquement sur la défensive. Prenez le temps de cibler les faits, les missions, les actions concrètes que vous mettez en place et qui montrent indirectement que les observations des évaluateurs ne reflètent la réalité. Appuyez-vous quand c'est possible sur

les observations les plus favorables pour aller vers ce qui est manifestement oublié dans ces conclusions.

Consulter les appréciations finales à la rentrée ?

Dans les 15 jours qui suivent la rentrée de septembre 2026, vous pourrez consulter les appréciations finales et l'avis final du recteur. C'est à ce moment-là que débiteront les voies de recours. Le SNES-FSU sera à nouveau à vos côtés pour vous informer des démarches et vous accompagner tout au long de cette éventuelle procédure.

RDV de carrière de rattrapage en septembre

Les collègues dont le rendez-vous de carrière n'a pu être réalisé au cours de l'année scolaire 2025-2026 peuvent se le voir proposer au cours du mois de septembre 2026. Ils ou elles doivent en être avisé·es 15 jours à l'avance. Ils ou elles disposent également de 15 jours pour formuler leurs observations sur le compte-rendu d'évaluation.

Contester l'avis final de son RDV de carrière

Après la communication de l'appréciation finale, s'ouvre alors la possibilité d'exercer un recours. Vous trouverez plus d'informations sur les modalités de recours sur notre site pour être conseillé·e et accompagné·e.

■ Marc Bellaigue

Recours mutations Intra et phase d'ajustement des TZR, le SNES-FSU à vos côtés !

Le mercredi 17 juin, tombaient les résultats des demandeuses et des demandeurs de mutation Intra. Malgré la publication par le rectorat de différentes barres par discipline, **le mouvement reste opaque** : il est plus que jamais nécessaire que la loi qui a fait disparaître les CAP soit abrogée pour permettre à nouveau aux commissaires paritaires du SNES-FSU de garantir l'équité du mouvement et d'informer la profession avec précision.

Les militantes et les militants du SNES-FSU ont été à vos côtés lors de la période de formulation des vœux puis de vérification des barèmes. Si plusieurs d'entre-vous ont pu obtenir une affectation et en sont satisfaits, le nombre limité de postes disponibles suite aux suppressions ministérielles qui se poursuivent ainsi que le blocage de postes pour les implantations de stagiaires font, qu'une fois de plus, dans de trop nombreuses disciplines, le mouvement a été très réduit. Comme nous l'avions pressenti de nombreuses entrantes et entrants ont été affectés sur une ZR et malgré l'obtention d'une bonification supplémentaire, un nombre conséquent de TZR gardent leur zone. Les collègues non mutés ou mutés en extension ont deux mois pour **faire un recours**, l'administration ne peut s'opposer à ce droit. Cette démarche passe par l'application «colibris». Le SNES-FSU met à disposition des modèles de

recours à celles et ceux qui le sollicitent. Ces recours-types peuvent être adaptés à chaque situation individuelle. Après avoir mandaté la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, ils peuvent être déposés directement dans l'application. Un recours oblige le rectorat à vérifier votre affectation et à

fournir au SNES-FSU des éléments sur celle-ci et donc de garantir le respect des règles communes du mouvement. Si une erreur a été faite, l'affectation devra être revue. De même, si le résultat de votre mutation vous place dans une situation difficile, il est possible de déposer une

demande de **révision d'affectation** auprès des services. Faites impérativement parvenir un double de toutes vos démarches à s3cle@sn.es.edu.

Enfin, le rectorat permet jusqu'au 30 juin aux **TZR** de formuler des préférences par mail à ce.dpe@ac-clermont.fr en mettant s3cle@sn.es.edu en copie et en joignant un court texte explicitant leurs souhaits en fonction de leurs situations individuelles.

Le rectorat a annoncé que les demandes de révisions d'affectation et les affectations des TZR seront traitées au plus tard le 24 juillet. Ecrivez-nous pour nous informer de vos résultats et de vos difficultés tout au long du mois de juillet, nous relèverons les mails, **le SNES-FSU Clermont sera à vos côtés** pour intervenir auprès des services si besoin !

■ Marc Bellaigue, Murielle Veisz, Saphia Boumendjel



Entrée dans le métier

Une réforme et moins de lauréat-es !

En plus de dégrader l'entrée dans le métier, la réforme de la formation initiale entraîne l'apparition d'une Nouvelle catégorie de stagiaires – les élèves fonctionnaires –, ainsi qu'un nouveau master – le M2E, master enseignement et Éducation. Avec des concours externes à bac+5 et bac+3 qui se tiennent en parallèle, vont se côtoyer des stagiaires aux statuts, salaires et obligations réglementaires de service (ORS) différents pendant les deux années de transition avant l'extinction prévue des concours à bac+5.

Affectations : l'usine à gaz

Le ministère impose des conditions d'affectation très différentes pour les lauréat-es des deux types de concours (pas de barème pour les concours à bac+3 et barème pour les concours à bac+5). Se posent également de nombreux cas spécifiques dans la période de transition comme pour les lauréat-es du concours à bac+3 validant cette année un M1 MEEF. Il aurait pourtant été plus simple de donner accès à un barème commun à toutes les lauréat-es des concours. Ce double mouvement entraîne des situations aberrantes (pas de RC ni de prise en compte de l'expérience en tant que contractuel ou non-titulaire, ni de possibilité de report de stage pour les concours à

bac+3) qui risquent d'augmenter au final le nombre de renoncements aux concours.

Nos métiers menacés

La réforme de la formation initiale menace nos métiers (attaque contre la maîtrise disciplinaire, imposition de "bonnes" pratiques, etc.). Alors que nous avons appris que deux masters M2E n'ouvriraient pas à l'Inspe à la rentrée (Documentation, SII), le Comité de suivi de la réforme, promis par la rectrice, se tiendra finalement le... 10 juillet.

Accueillir les nouveaux stagiaires

Revenir à un haut niveau de qualification, revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail sont incontournables pour résorber la crise d'attractivité. En dépit d'une réforme qu'il conteste, le SNES-FSU encourage ses adhérent-es à se tenir aux côtés

des stagiaires M1 et M2 qui seront présent-es dans les établissements à la rentrée pour les accueillir syndicalement et professionnellement. Le SNES-FSU poursuit son travail d'information et d'accompagnement des candidat-es aux concours. Comme chaque année, il sera aux côtés des futures stagiaires pendant une partie de l'été puis lors de la pré-rentrée à l'INSPE.

■ Fabien Claveau, Delphine Bertrand, Sandrine Clouvel



CPE

Espèce menacée dans l'académie ?

Après des années de stabilité, plusieurs postes de CPE ont été fractionnés ces trois dernières années pour couvrir deux établissements, notamment à Vallon-en-Sully, Langeac, Massiac, La Tour d'Auvergne et Murat. Cette année, un poste est également supprimé au lycée Madame de Staël de Montluçon, avec pour seule compensation un mi-temps provisoire.

Ces décisions, prises sans véritable concertation avec les organisations syndicales, relèvent d'une logique purement

comptable. Elles fragilisent les petits établissements ruraux, déjà confrontés à un manque de personnels sociaux, de santé et d'accompagnement éducatif.

À terme, c'est la présence même des CPE dans certains collèges qui est menacée, alors que les établissements scolaires constituent souvent le dernier service public de proximité dans ces territoires.

Le SNES-FSU dénonce ces suppressions et a demandé une audience à la Rectrice. ■ Philippe Leyrat, Chloé Reiniche

Non-Titulaires

Pour un cadre national de gestion

La décision du Conseil d'État du 6 mai 2026, qui reconnaît aux agent-es non titulaires la possibilité de contester une rémunération jugée inégalitaire par rapport à des collègues placés dans une situation comparable, conforte la revendication du

SNES-FSU d'un véritable cadre national de gestion.

Aujourd'hui, les règles de rémunération restent largement

définies au niveau académique. Cette situation engendre des écarts importants de traitement selon l'académie de recrutement et remet en cause l'égalité entre les personnels. L'absence de règles nationales de recrutement et d'évolution salariale favorise ces disparités.

Le SNES-FSU réaffirme donc son exigence d'une grille nationale uniforme, d'un cadre de gestion commun pour l'ensemble des non-titulaires et d'un plan de titularisation. Ces mesures sont indispensables pour lutter contre la précarité et garantir l'égalité des droits. ■ Magali Pires, Paul Batut



AESH

La précarité, ça suffit !

Le SNES-FSU dénonce les politiques d'école inclusive fondées sur une mutualisation croissante des moyens, au détriment des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels. Cette logique dégrade l'accompagnement des élèves en situation de handicap et accroît les difficultés dans les établissements.

Face aux revendications des AESH, le gouvernement ne répond toujours pas à la demande d'un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B. Cette revendication vise à lutter contre la précarité et à reconnaître pleinement un métier essentiel, majoritairement exercé par des femmes. La titularisation annoncée de 20 % des AESH constitue une

avancée, mais demeure largement insuffisante.

Le SNES-FSU continue d'exiger la création d'un corps de fonctionnaires pour l'ensemble des AESH.

La FSU a ainsi appelé à la grève du 9 juin pour obtenir un statut, de meilleures rémunérations, de meilleures conditions de travail et les moyens nécessaires à une école inclusive de qualité. Enfin, le rejet parlementaire de la généralisation des Pôles d'appui à la scolarité (PAS) conforte les critiques de la FSU, qui demande l'abandon de ce dispositif jugé inadapté aux besoins réels des élèves. ■ Isabelle Dyduch



AED

Mobilisé-es pour les salaires et les conditions de travail

La journée nationale d'action du 2 juin, à l'initiative du SNES-FSU et soutenue par l'intersyndicale, a permis de mettre en lumière les revendications des AED. Les salaires et le manque de moyens restent des préoccupations majeures. Si l'académie dispose désormais d'une grille d'avancement pour les AED en CDI, le SNES-FSU revendique une grille nationale garantissant l'égalité de



traitement. Il demande également de meilleures perspectives de mobilité et d'évolution professionnelle. Le syndicat poursuit son engagement auprès des AED concernant le versement rétroactif de l'indemnité REP et REP+.

Enfin, la hausse des sollicitations adressées à la section académique témoigne de la confiance croissante des AED envers le SNES-FSU, dont le guide académique sera largement diffusé dans les services de vie scolaire. ■ Isabelle Dyduch

PsyEN

Recrutement des psychologues CT en santé mentale : restons vigilant-es !

Depuis l'annonce de la création de 100 postes de conseillers techniques en santé mentale lors des Assises de la santé scolaire de mai 2025, aucun recrutement officiel n'avait été lancé dans l'académie de Clermont. Pourtant, l'administration semble désormais chercher à pourvoir les 4 postes prévus, sans publication de fiche de poste ni appel à candidature officiel.

Le SNES-FSU et la FSU-SNUipp se sont opposés à la création de ces postes de conseiller technique PsyEN, contrairement à d'autres organisations syndicales.

Nous appelons les collègues à la vigilance : les missions et les conditions d'exercice (temps de travail, rémunération, frais de déplacement, etc.) doivent être clairement définies. Aucune pression ne doit être exercée pour accepter ces fonctions et le remplacement des personnels quittant le terrain doit être garanti. ■ Katia Bonnemoy

Retraitables

Les collègues partant à la retraite sont invité-es à le signaler à la section académique du SNES-FSU à s3cle@sn.es.edu afin que leur cotisation soit ajustée. L'engagement syndical ne s'arrête pas à la retraite : les retraité-es du SNES-FSU restent pleinement mobilisé-es pour la défense des pensions, du pouvoir d'achat, de la protection sociale et des services publics. Par

leur expérience et leur participation à la vie syndicale, ils et elles enrichissent les débats collectifs. La section académique les remercie chaleureusement pour leur engagement et réaffirme son attachement à la solidarité intergénérationnelle.

■ Danielle Guillard, Michèle Fillias,
Michèle Vidalin, Michel Nouhen, Michel Jacquot

Hommage à notre camarade Miguel Gonzalez

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès brutal de notre camarade Miguel Gonzalez. Militant du SNI-PEGC puis du SNES-FSU, membre de sa Commission administrative académique, il a également été membre fondateur de la FSU et premier secrétaire de la FSU 63. Son engagement a contribué au développement du SNUipp63 à ses débuts. Nous n'oublierons pas tout ce qu'il a apporté au SNES et à la FSU. Nos pensées vont à sa femme, à ses filles et à sa sœur, à qui nous adressons toute notre affection. Le secrétariat académique et la section départementale des retraité-es



Droits et libertés, lutte contre les VSS

Jeunes sans papiers : soutien à notre camarade Gérard Hatab et à Mamadou

Notre camarade Gérard Hatab, ancien responsable départemental du SNES 03 et de la FSU 03, actuel secrétaire départemental de la FGR-FP, militant de RESF et d'ATTAC, a été placé en garde à vue lundi 7 juin, en même temps que le jeune Mamadou, jeune ivoirien qui travaille en France depuis des années et qu'il héberge.

Après plusieurs interventions, en particulier du député de

Moulins, et la mobilisation rapide de militant-es de la société civile, FSU, RESF, ATTAC, MRAP, citoyennes et citoyens, devant le commissariat, Gérard et Mamadou ont finalement été libérés. Ils sont convoqués pour un rappel à la loi le 18 septembre, alors qu'ils n'ont enfreint aucune loi.

La section académique et la CA nationale du SNES-FSU dénoncent cette tentative d'enfreindre l'État de droit et apportent leur soutien plein et entier à Gérard et à Mamadou. Nous serons à leurs côtés le 18/09 !

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue



TDOV, 17 mai, Marche des fiertés : la FSU mobilisé-es contre les LGBTQIA+phobies !

Cette année encore, la FSU a participé aux activités du Collectif Intersectionnel pour l'Émancipation des personnes LGBTIQ+ (CIEL), aux côtés d'associations, de syndicats et d'organisations politiques. Cet engagement s'inscrit dans notre lutte quotidienne contre les discriminations et les LGBTIQ+phobies dans les services publics.

Nous avons notamment contribué aux mobilisations du Trans Day of Remembrance (20 novembre), de la Journée

internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai) et de la Pride du 19 juin. Ces événements ont permis de rappeler les discriminations et violences subies par les personnes LGBTIQ+, ainsi que la nécessité de conquérir de nouveaux droits, notamment dans les domaines du travail, de l'éducation et de la santé.

Dans un contexte de progression des extrêmes droites et d'augmentation des violences LGBTIQ+phobes, la mobilisation reste indispensable. Les droits ne sont jamais définitivement acquis : les défendre et les faire progresser exige une action collective aux côtés des associations, des syndicats et de toutes celles et ceux qui refusent les discriminations.

■ Dominique Laffont, Benoit Imberdis

Assassinat de Lyhanna : pour une loi intégrale contre les VSS

Face aux accusations d'inaction suite au meurtre de Lyhanna, 11 ans, assassinée par un homme visé par plusieurs procédures mais qui n'a jamais été entendu par les autorités, la seule réponse apportée par le ministre de la justice, G. Darmanin, a été la recherche d'une faute individuelle, et l'ordre intenable adressé aux procureurs de traiter en un mois les 70 000 plaintes impliquant des enfants victimes.

La forte mobilisation pour rendre hommage à Lyhanna, donner de la voix pour l'ensemble des victimes et dénoncer les choix du gouvernement, a montré la détermination à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux enfants dans un pays qui néglige gravement la prévention et qui refuse à la justice les moyens qui lui sont nécessaires pour

fonctionner, dans ces affaires en particulier. Au-delà du cadre judiciaire, le démantèlement de tous les services publics et tous les métiers dédiés à l'enfance ainsi qu'à la santé doit alerter : il ne permet pas de faire la prévention nécessaire, le repérage et donc la mise en œuvre immédiate de la protection.

Le SNES avec la FSU, dans le cadre de la coalition féministe loi intégrale, appelle à poursuivre la mobilisation pour stopper la stratégie d'annonces et répondre globalement à ces violences qui font système et à signer la pétition pour l'adoption de la loi dans son intégralité : <https://www.loi-integrale.fr/>

■ Florine Lazaro, Fabien Claveau



Mutuelle : Prévoyance, où en est-on ?

Après l'affiliation obligatoire au contrat santé collectif, les agent-es des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que de la Jeunesse et des Sports, devaient contacter la MGEN avant le 1er mai pour souscrire au volet prévoyance de la PSC.

Comme l'avait anticipé le SNES-FSU, les difficultés pour joindre la MGEN ont été nombreuses et certains collègues n'ont pas pu adhérer à temps. Le SNES-FSU avait pourtant alerté le ministère sur les risques d'engorgement et proposé des aménagements, refusés par celui-ci. Cette situation illustre sa volonté d'ouvrir davantage la prévoyance au marché, au détriment des principes de solidarité mutualiste. À cet égard, le site et certains interlocuteurs de la MGEN ont parfois orienté les collègues vers des contrats individuels. La souscription au contrat collectif reste possible après le 1er

mai pour les collègues concernés. Jusqu'à leur adhésion, ils et elles demeurent couvert-es par leur contrat actuel. En revanche, ils ne bénéficient pas de la participation employeur de 7 € et, après le 1er

novembre, l'adhésion au contrat collectif sera soumise à un questionnaire de santé pouvant entraîner une surcotisation.

La PSC des retraité-es suscite toujours de nombreuses interrogations. Des informations complémentaires, notamment sur les contrats référencés MASP, seront publiées sur le Blog retraités du SNES-FSU.

Bien que cette réforme ne soit pas la sienne, le SNES-FSU continue d'informer la profession et de revendiquer le couplage santé/prévoyance. Dans l'immédiat, un message demeure : au-delà de la solidarité entre actif-ves et retraité-es, le contrat collectif de prévoyance reste la protection la plus accessible et la plus favorable.

■ Murielle Veisz

Protection sociale complémentaire

**Contrat collectif
Prévoyance**

Le SNES-FSU vous informe



Elections professionnelles : en décembre 2026, je vote FSU !



Tous les personnels de l'Éducation nationale qu'ils soient stagiaires, titulaires ou contractuel-les sont appelé-es à voter en décembre 2026 pour élire leurs représentant-es dans les instances académiques et départementales pour les quatre ans à venir. Ce scrutin très important est

déterminant, d'une part parce qu'il permettra de reconnaître et de valoriser le travail réalisé par les élu-es du SNES et de la FSU au cours des 4 années écoulées et d'autre part parce que l'enjeu est bien de conforter et de renforcer la représentativité du syndicat et de la fédération à tous les niveaux (ministériel, académique et départemental). C'est là que le

mail académique devient essentiel. Tous les personnels de l'éducation nationale et notamment les AESH, les AED, les CPE, les enseignant-es et les psychologues de l'Éducation nationale doivent y avoir accès.

Pour voter, il faudra son adresse mail qui servira d'identifiant, un mot de passe créé à l'aide de cette boîte et un code de vote déposé sur ENSAP. Il convient donc dès maintenant de vider sa boîte mail académique pour que le message permettant de voter soit correctement reçu le moment venu. Il faut aussi vérifier que son compte ENSAP fonctionne bien et qu'on y reçoit ses fiches de paie.

Pour accéder à votre messagerie professionnelle, vous devez vous connecter au web mail de l'académie. Si vous avez également votre mot de passe, la procédure pour le récupérer se trouve ici : <https://arena.ac-clermont.fr/arena/>

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.

*Se syndiquer au SNES-FSU,
c'est se donner les moyens d'agir
individuellement et collectivement*

Retrouvons-nous sur



SNES-FSU Clermont



Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/Adherer-au-SNES-FSU-en-2025-2026.html>